



Suis-je responsable des dettes de mon fils

Par **teamkart87**, le **30/01/2010 à 16:12**

Bonjour,
Mon fils né le 09/11/1988 habite chez moi. Il s'est servi de sa carte bancaire exagérément, la banque a transmis le dossier à un huissier, mon fils vient de recevoir un courrier lui annonçant la saisie des biens, ces biens sont nommés sur le courrier. L'huissier a dû venir faire un inventaire pendant mon absence. Je suis en formation toute la semaine à 350 km de chez moi et ces biens m'appartiennent, pas à mon fils. Je repars lundi matin au centre de formation.
1 - suis-je responsable des dettes de mon fils ?
2 - l'huissier a-t-il le droit de saisir mes biens ?

Par **Tisuisse**, le **30/01/2010 à 18:50**

Bonjour,
La réponse à vos 2 questions :
1 - NON
2 - NON
mais il serait prudent que vous soyez présent lors de la venue de l'huissier pour la saisie et que vous ayez vos factures de ces biens, voire des photos, des biens prises alors que votre fils était petit, ne serait-ce que pour prouver que ces biens n'appartiennent pas à votre fils.

Par **teamkart87**, le **30/01/2010 à 19:39**

bonjour
les biens sont des tableaux que mon père a fait, autrement orinateur et television j'ai les factures.
un grand merci pour votre réponse :j'irai voir l'huissier lundi matin
cordialement